

Ces produits ont été retirés de la vente **Cancer** : ils se battent pour des médicaments interdits



Jacques Bessin, président de l'association « Information Santé Pays d'Auge » se lance dans un nouveau combat : faire réhabiliter les produits de la gamme Solomides, désormais interdits en France, et qui auraient des résultats positifs sur certains patients atteints du cancer, en complément d'un traitement académique.

■ SANTE - L'association Information Santé Pays d'Auge veut des preuves Un traitement contre le cancer remis en cause

■ Jacques Bessin, président de l'association « Information Santé Pays d'Auge » se lance dans un nouveau combat : faire réhabiliter les produits de la gamme Solomides, désormais interdits en France, et qui auraient des résultats positifs sur certains patients atteints du cancer, en complément d'un traitement académique.

« Je ne suis pas là pour défendre un traitement plutôt qu'un autre et je veux qu'on arrête de faire la différence entre la médecine officielle et les médecines parallèles. Il faut sortir de ce clivage et se battre tous ensemble pour le bien des patients » déclare d'emblée Jacques Bessin, président de l'association « Information Santé Pays d'Auge ». Son dernier cheval de bataille en date : la réhabilitation des produits de la gamme Solomides, produits qui auraient, selon lui, un effet bénéfique sur certains patients souffrant du cancer.

Petit retour en arrière : Jean Solomides est un médecin qui a mis au point, dans les années 50, un traitement dont certaines molécules agiraient sur les malades atteints du cancer. Ces produits ont donc été diffusés par la suite à des personnes très malades, déjà traitées par la médecine académique, mais dont les résultats laissaient, dans leur cas, à désirer. Ce qui a été le cas pour une religieuse sœur Denise (lire ci-dessous) « On ne me donnait plus que deux



Jacques Bessin, président de l'association « Information Santé Pays d'Auge » et sœur Denise se battent pour le libre choix thérapeutique et contre la suppression subite des produits de la gamme Solomides.

semaines à vivre, quatre ans après je suis encore là » confie-t-elle.

« 1500 patients sur le carreau »

Le hic, pour Jacques Bessin c'est qu'en 2007, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afsaps) a déclaré l'une des composantes du produit comme étant toxique. Le laboratoire, situé près de Lyon, a été sommé d'arrêter ses activités.

À partir de mai 2008, les produits n'étaient plus vendus en pharmacie. « Cela laisse aujourd'hui 1 500 patients sur le carreau, dont sœur Denise, qui sont à court de médicaments » explique le président de l'association.

« Auparavant, les malades qui utilisaient les produits Solomides étaient suivis par des médecins. Le laboratoire délivrait les médicaments uniquement sur ordonnance. Aujourd'hui, les patients peuvent encore s'approvisionner sur Internet, mais les produits italiens ne sont pas fabriqués de la même façon qu'ils l'étaient en France. De plus, les malades ne bénéficient plus d'un suivi médical... » explique Jacques Bessin.

Il y a trois semaines, il s'est rendu avec un avocat et un médecin prescripteur de produits Solomides au ministère de la santé : « Nous leur avons demandé un protocole d'essais thérapeutiques avec des patients, des médecins prescripteurs et des

médecins de l'Afsaps afin que toutes les parties soient représentées. S'il s'avère qu'il y a des effets secondaires graves, alors nous aurons une preuve scientifique de la toxicité du produit. Dans le cas contraire, que le ministère laisse le libre choix thérapeutique aux malades » poursuit Jacques Bessin. S'il n'obtient pas gain de cause, il réfléchira avec l'avocat de l'association à des actions sur le plan juridique : « Si en dernier recours, il faut porter plainte contre le ministère de la santé pour mise en danger de la vie d'autrui et que nous sommes habilités à le faire, alors nous le ferons » conclut Jacques Bessin.

Marie VERMEERSCH

■ SANTE - Denise lutte contre la suppression des produits Solomides « Je suis toujours de ce monde »

■ En 2004, sœur Denise, originaire de Bretagne, se voit diagnostiquer un cancer. Son hématologue lui donne une quinzaine de jours à vivre. Elle a donc tenté une médecine alternative à base de produits Solomides. Elle considère l'arrêt de la production de ce médicament comme sa mort annoncée.

En 2004, le couperet tombe pour sœur Denise. Son médecin lui diagnostique une leucémie. « Il m'a prescrit des transfusions

Et de poursuivre : « Moi je voulais vivre ! Je n'avais que 66 ans à l'époque. Je me suis donc tournée vers une médecine dite alternative ou complémentaire. Le docteur m'a proposé un protocole à base de produits solomides en complément de mon traitement contre le cancer. Cela a eu sur moi un effet positif inespéré. Quatre ans après, je suis toujours de ce monde » poursuit sœur Denise. Durant tout le temps de sa maladie, elle a été suivie par son médecin traitant et un psychologue. Aujourd'hui, elle a un traitement d'entretien, tous les 3 mois, pour éviter la réci-

drame pour moi. Jusqu'à maintenant, j'avais des réserves mais je suis à court, tout comme beaucoup d'autres patients ». Elle a donc décidé d'écrire au ministère de la santé mais pour l'heure, elle n'a reçu aucune réponse. Sœur Denise a également découvert l'association « Information Santé Pays d'Auge ». Désormais, ils se battent ensemble pour qu'une action soit tentée afin que les produits Solomides puissent être à nouveau distribués.

« Je trouve cette décision d'arrêt de production irresponsable et elle risque d'être à l'origine



Sœur Denise : « Les produits Solomides me manquent ».

de l'association « Information Santé Pays d'Auge ». Son dernier cheval de bataille en date : la réhabilitation des produits de la gamme Solomides, produits qui auraient, selon lui, un effet bénéfique sur certains patients souffrant du cancer.

Petit retour en arrière : Jean Solomidès est un médecin qui a mis au point, dans les années 50, un traitement dont certaines molécules agiraient sur les malades atteints du cancer. Ces produits ont donc été diffusés par la suite à des personnes très malades, déjà traitées par la médecine académique, mais dont les résultats laissaient, dans leur cas, à désirer. Ce qui a été le cas pour une religieuse sœur Denise (lire ci-dessous) « On ne me donnait plus que deux

semaines à vivre, quatre ans après je suis encore là » confie-t-elle.

« 1500 patients sur le carreau »

Le hic, pour Jacques Bessin c'est qu'en 2007, l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) a déclaré l'une des composantes du produit comme étant toxique. Le laboratoire, situé près de Lyon, a été sommé d'arrêter ses activités.

À partir de mai 2008, les produits n'étaient plus vendus en pharmacie. « Cela laisse aujourd'hui 1 500 patients sur le carreau, dont sœur Denise, qui sont à court de médicaments » explique le président de l'association.

« Auparavant, les malades qui utilisaient les produits Solomides étaient suivis par des médecins. Le laboratoire délivrait les médicaments uniquement sur ordonnance. Aujourd'hui, les patients peuvent encore s'approvisionner sur Internet, mais les produits italiens ne sont pas fabriqués de la même façon qu'ils l'étaient en France. De plus, les malades ne bénéficient plus d'un suivi médical... » explique Jacques Bessin.

Il y a trois semaines, il s'est rendu avec un avocat et un médecin prescripteur de produits Solomides au ministère de la santé : « Nous leur avons demandé un protocole d'essais thérapeutiques avec des patients, des médecins prescripteurs et des

médecins de l'Afssaps afin que toutes les parties soient représentées. S'il s'avère qu'il y a des effets secondaires graves, alors nous aurons une preuve scientifique de la toxicité du produit. Dans le cas contraire, que le ministère laisse le libre choix thérapeutique aux malades » poursuit Jacques Bessin. S'il n'obtient pas gain de cause, il réfléchira avec l'avocat de l'association à des actions sur le plan juridique : « Si en dernier recours, il faut porter plainte contre le ministère de la santé pour mise en danger de la vie d'autrui et que nous sommes habilités à le faire, alors nous le ferons » conclut Jacques Bessin.

Marie VERMEERSCH

■ SANTE - Denise lutte contre la suppression des produits Solomides « Je suis toujours de ce monde »

■ En 2004, sœur Denise, originaire de Bretagne, se voit diagnostiquer un cancer. Son hématologue lui donne une quinzaine de jours à vivre. Elle a donc tenté une médecine alternative à base de produits Solomides. Elle considère l'arrêt de la production de ce médicament comme sa mort annoncée.

En 2004, le couperet tombe pour sœur Denise. Son médecin lui diagnostique une leucémie. « Il m'a prescrit des transfusions sanguines jusqu'à la phase finale qui aurait dû intervenir dans les 15 jours » explique la religieuse.

Et de poursuivre : « Moi je voulais vivre ! Je n'avais que 66 ans à l'époque. Je me suis donc tournée vers une médecine dite alternative ou complémentaire. Le docteur m'a proposé un protocole à base de produits solomides en complément de mon traitement contre le cancer. Cela a eu sur moi un effet positif inespéré. Quatre ans après, je suis toujours de ce monde » poursuit sœur Denise. Durant tout le temps de sa maladie, elle a été suivie par son médecin traitant et un psychologue. Aujourd'hui, elle a un traitement d'entretien, tous les 3 mois, pour éviter la récurrence.

« La suppression subite des produits Solomides, c'est un

drame pour moi. Jusqu'à maintenant, j'avais des réserves mais je suis à court, tout comme beaucoup d'autres patients ». Elle a donc décidé d'écrire au ministère de la santé mais pour l'heure, elle n'a reçu aucune réponse. Sœur Denise a également découvert l'association « Information Santé Pays d'Auge ». Désormais, ils se battent ensemble pour qu'une action soit tentée afin que les produits Solomides puissent être à nouveau distribués.

« Je trouve cette décision d'arrêt de production irresponsable et elle risque d'être à l'origine d'une rechute fatale à court ou à moyen terme » poursuit la sœur. « C'est un vent de panique qui



Sœur Denise : « Les produits Solomides me manquent ».

souffle sur moi et le millier de patients dans le même cas ».

M. V.